

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION
DONNÉE
À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS
SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA
PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS**
(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e),

(Nom et prénom de la personne immatriculée)

..... A. A. R. A. B. Abdelilah

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code
de Commerce, avoir informé mon conjoint (Nom et prénom du conjoint)

..... H. A. M. D. A. N. E. Soukaina

Avec lequel/laquelle je me suis marié(e) ⁽¹⁾

- sans contrat de mariage ⁽²⁾

OU

- Avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur
les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession
sur ces biens communs.

Fait à

Le ...

ant de l'entreprise)

(1) Rayer la mention inutile

(2) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.